

**Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion  
du bureau de la SCA Secteur Sud du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019.**

**Présents** : MM. BOULALA, BRAND, CHAUMONT, L'HUILLIER, VALSAQUE.

**Excusés** : MM. THIRIET (Président du District), DERET, KAROTSCH, MICHEL.

**Ordre du jour** :

- Approbation du PV de la réunion plénière du 14 juin 2019.
- Approbation du rapport d'activité de la CDA pour la saison 2018/2019.
- Approbation du PV de la réunion de constitution du 28 août 2019.
- Carnets.
- Courriers.
- Point sur l'effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2019.
- Validation des différentes candidatures.
- Bilan test physique de nos arbitres de Ligue.
- Résultat de l'examen théorique de nos candidats Ligue.
- Bilan des 2 Stages Annuel de la CDA du 21 septembre 2019.
- Paroles aux responsables de section.
- Point des inscriptions des candidats à l'arbitrage gérés par IR2F.
- Bureau administratif de la SCA Secteur Sud.
- Questions diverses.
- Informations du Président de la SCA Secteur Sud.
- Informations du Président de la CDA du D54F.

Le Président BOULALA ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

**Approbation du PV de la réunion plénière de la SCA Secteur Sud du 14 juin 2019 :**

Aucune remarque n'est faite sur le PV de la réunion plénière de la SCA Secteur Sud du 14 juin 2019 qui est adopté à l'unanimité.

**Approbation du rapport d'activité de la SCA Secteur Sud pour la saison 2018/2019 :**

Aucune remarque n'est faite sur le rapport d'activité de la SCA Secteur Sud pour la saison 2018/2019 qui est adopté à l'unanimité.

**Approbation du PV de la réunion de constitution de la SCA Secteur Sud du 28 août 2019 :**

Aucune remarque n'est faite sur le PV de la réunion de constitution de la SCA Secteur Sud du 28 août 2019 qui est adopté à l'unanimité.

**Carnets, Courriers :**

Faire-part de naissance de MIGUEL chez M. et Mme HERTER-HENSCH. Félicitations aux parents. La maman est une arbitre D1 en activité.

Candidatures au titre d'arbitre de District D2 pour la saison 2019/2020 de Mme FERRY. MM. CHAARAOU, CREPIN, DIDIERJEAN, FRANCHINO Emmanuel, MARCHAND, LARINI, RIVET, ROUSSEL. Pris notes.

Candidatures au titre d'arbitre de Ligue 3 pour la saison 2020/2021 de MM. ESCHMANN, PRZYBILSKI. Pris notes.

Candidature au titre d'arbitre assistant spécifique pour la saison 2019/2020 de M. RABOOSI. Pris note.

Candidature comme observateur de M. BRANGER. Pris note.

Renoncement au titre d'arbitre assistant spécifique D2 de M. ABA. Pris note.

Courriels de demande d'année sabbatique de MM. CLEMENT Valentin du club de Gondreville, MOHRI. Pris notes.

Retrait de candidature au titre de Jeune Arbitre de Ligue pour la saison 2019/2020 de M. CREUZEL. Pris note.

Courriel d'arrêt d'activité en tant qu'arbitre à la fin de la saison de M. EHLE Xavier. Remerciements pour les nombreux services rendus.

Courriel de mutation de M. NOIRE. Pris note.

Courriel de démission de M. DEVENEY. Pris note.

## Effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

A la date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 : **233** arbitres (**3** arbitres FFF – **41** arbitres LGEF – **189** arbitres de district dont **05** stagiaires de la saison 2018/2019 ont renouvelé. Il est à noter que : **47** arbitres sont déclarés en perte de ressource. Lors de la saison 2018/2019, **245** arbitres étaient comptabilisés à la même date.

## Validation des différentes candidatures :

### Candidatures au titre d'Arbitre de District D2 pour la saison 2019/2020 :

Les candidatures de Mme FERRY. MM. CHAABRAOUI, CREPIN, FRANCHINO Emmanuel, MARCHAND, LARINI, ROUSSEL sont prises en compte.

La candidature de M. DIDIERJEAN n'est pas prise en compte car il a été absent non-excuse au stage obligatoire du 21 septembre 2019.

La candidature de M. RIVET n'est pas prise en compte car elle est prématurée.

Etat des candidatures prises en compte : Mme FERRY. MM. CHAABRAOUI, CREPIN, FRANCHINO Emmanuel, MARCHAND, LARINI, ROUSSEL.

Les candidats D2 seront convoqués pour effectuer le test probatoire écrit dans un 1<sup>er</sup> temps.

Les candidats devront d'obtenir une note minimale de 50 sur 90 lors du test probatoire écrit, une note minimale de 14 sur 20 à l'examen probatoire pratique qui se fera sur une rencontre de 3<sup>ème</sup> Division, leur présence au stage annuel de la SCA Secteur Sud obligatoire et avoir aucune sanction administrative et/ou disciplinaire conditionneront la validation de candidature conformément au R.I. de la CDA.

### Candidature au titre d'arbitre assistant de District pour la saison 2019/2020 :

La candidature de M. RABOOSI est prise en compte.

### Candidatures au titre d'Arbitre de Ligue 3 pour la saison 2020/2021 :

Il est rappelé la précision de l'annexe 2 de la CRA : « il est souhaitable d'être arbitre en division supérieure de District pour candidater au titre d'arbitre de Ligue 3 ».

Le bureau prend en compte les candidatures de MM. ESCHMANN, PRZYBILSKI.

Etat des candidatures L3, prises en compte, pour la saison 2020/2021 :

MM. ESCHMANN, PRZYBILSKI.

La présence au stage annuel de la SCA Secteur Sud obligatoire, la réussite du test physique probatoire, avoir obtenu une note égale ou supérieure à 15 sur les observations faite sur la 1<sup>ère</sup> division et avoir aucune sanction administrative et/ou disciplinaire conditionneront la prise en compte de la candidature conformément au R.I. de la CDA.

### Candidature comme observateur stagiaire :

Le bureau prend en compte la candidature de M. BRANGER.

Une lettre de demande de cooptation sera envoyée au directeur du District.

## Bilan du Test physique de nos arbitres de Ligue :

Le résultat du test physique concernant nos arbitres de Ligue et candidats FFF est très bon. Aucun échec n'est à déclarer.

## Résultat de l'examen théorique de nos candidats Ligue du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Nos 11 candidats ont été reçus à l'examen théorique. Félicitations et bonne chance pour l'examen pratique.

## Bilan du Stage Annuel de la SCA Sud du samedi 21 septembre matin :

Nous avons recensé la présence de **60** arbitres sur **73 arbitres ayant renouvelés**. Les arbitres D1 et D2 de la SCA Secteur Nord ont été convoqués. Les **5** arbitres absents de la SCA Secteur Sud seront convoqués au siège du district afin qu'ils puissent s'acquitter du questionnaire obligatoire pour leur niveau de classification. A l'issue de ce stage, le guide de l'arbitre saison 2019/2020 a été distribué. Le programme du stage était très dense et très conséquent avec comme ordre du jour le questionnaire de 25 questions, les modifications des lois du jeu et différentes vidéos sur certaines situations de jeu. Le Président remercie Jean-Marie THIRIET et Bernard VALSAQUE pour leurs présences, la SD UNAF Meurthe et Moselle pour avoir offert le café accompagné de brioche à l'ensemble des participants, le CD du District pour la prise en charge de la collation de midi et l'ensemble des intervenants.

La correction du test de connaissance a été effectuée. La base du malus, proposée lors de cette correction, est validée lors de ce bureau et sera appliquée.

## Bilan du Stage Annuel de la SCA Sud du samedi 21 septembre après-midi :

Nous avons recensé la présence de **115** arbitres sur **136 arbitres ayants renouvelés**. Le programme du stage était à l'identique de celui du matin, très fourni, avec comme ordre du jour 15 questions QCM par vidéo, les modifications des lois du jeu, différentes vidéos sur certaines situations. Le Président remercie Jean-Marie THIRIET et Bernard VALSAQUE pour leur présence au stage de l'après-midi et l'ensemble des intervenants.

Une remise d'écusson a été faite pour les arbitres stagiaires qui ont été nommés durant la saison 2018/2019.

A l'issue de cette réunion le guide de l'arbitre saison 2019/2020 a été distribué aux arbitres présents.

En séance, un point est fait sur les arbitres ayant renouvelés qui ont été déclarés absents. Les membres du bureau administratif de la SCA Secteur Sud décident d'appliquer le Règlement Intérieur de la CDA. Les arbitres concernés et le club d'appartenance seront avertis de la décision. (Voir la décision du bureau administratif).

Il a été constaté l'attitude déplorable de quelques arbitres à la fin du stage de l'après-midi. A l'avenir l'ensemble des stagiaires devront assister à la totalité du stage et signer la feuille de présence au moment de leurs départs. Nous insistons sur le fait que la présence sera totale ou ne sera pas et qu'aucune dérogation de départ anticipé ne sera accordée. Prévenus assez tôt les arbitres doivent faire l'effort de dégager ce créneau horaire pour bien profiter de la mise à jour de leurs connaissances.

Une proposition a été faite par le Président du District d'organiser les 2 stages uniquement le matin.

### Paroles aux responsables de section :

**Bernard MICHEL** (absent excusé) propose par voie téléphonique, que le principe de présélection pour les candidats D2 soit reconduit. Il demande que les rapports d'observations des candidats D2 lui soient adressés. Le test probatoire écrit pour les candidats D2 se déroulera le samedi matin 19 octobre 2019. Il comprendra un questionnaire de 5 questions QCM, 10 questions à 3 points et 10 questions à 5 points qui sera envoyé au président de la SCA Secteur Sud pour validation.

**Gauthier LEGGERI** annonce que les désignations sont diffusées quelques jours avant le WK auprès des arbitres. Qu'il n'a presque plus de problème concernant les licences non-validée, il va se rapprocher de Mme MACHADO pour les quelques arbitres encore neutralisés. Les échanges avec les CDA Moselle, Meuse et la SCA Secteur Nord ont débuté. Il nous informe d'un nouveau mécanisme concernant les désignations de la CRA.

**André L'HUILLIER** indique que la commission de discipline se réunie, en principe, les vendredis. Les fiches de suivi seront adressées comme la saison dernière.

**Aimé BRAND** fait un 1<sup>er</sup> point sur la validation des rapports d'observations universel. Il fait un commentaire concernant le résultat de l'examen théorique de nos candidats Ligue. Il félicite les candidats reçus. Le plus dur est à venir, bon courage ! Il remercie Christian CAYEUX et Cyril CHAUMONT pour leurs aides durant le cycle de formation. On peut signaler le sérieux de la plus part des candidats.

Il annonce qu'il va prendre du recul sur son engagement avec la CDA et la SCA Sud à la fin de la saison en cours.

**Bernard VALSAQUE** remontera les informations auprès du Président du District.

### Point des inscriptions des candidats à l'arbitrage gérés par IR2F :

Cyril CHAUMONT fait un 1<sup>er</sup> point des inscriptions de candidats à l'arbitrage gérés par l'IR2F.

A ce jour : 09 candidats sont inscrits pour la 1<sup>ère</sup> session.

Il lit la charte éditée par l'IR2F afin de précisions et qui doit être appliquée pour la F.I.A. Contrairement à ce qui avait été annoncé, tout le travail de recherche de site, de réservation de salle, de repas ou autres demande sont du ressort de chaque CDA.

Il a demandé au président du district que les frais de formateurs de la CDA du D54F soient pris en charge.

### Décisions du Bureau administratifs de la SCA Sud :

**L'absence non motivée et non justifiée, au stage annuel obligatoire, obère toute prétention de promotion et expose le défaillant à l'application de l'Article 10 - Paragraphe C. 2.2.1 A du Statut de l'Arbitrage à savoir 30 jours de non-désignation dans la continuité.**

**L'absence à un Stage Annuel sans motif reconnu valable par le bureau de la CDA, durant 3 saisons consécutives, entraîne une proposition de rayer de l'effectif arbitre auprès du CD du district ou un refus de renouvellement pour la saison suivante. Article 26 du règlement Intérieur de la CDA.**

Un état des arbitres de district de la SCA Secteur Sud, ayant renouvelés et qui étaient absents au stage obligatoire du 21 septembre 2019, est présenté par le secrétaire de la SCA Secteur Sud.

Les membres présents décident, en application du Règlement Intérieur de la CDA, que MM. B. D., B. Y. (2<sup>ème</sup> absence), C. V. du club du Grand Couronné (3<sup>ème</sup> absence), D. A., D. P. (2<sup>ème</sup> absence), D. H., G. Q., M. C., M. A., N. T., S. K., V. C., W. E. sont déclarés absents au Stage obligatoire de la SCA Sud du 21 septembre 2019 et sont sanctionnés de 30 jours de non-désignations dans la continuité.

MM. B. M., H. M., H. T. ayant quitté le stage sans autorisation sont sanctionnés également de 30 jours de non-désignations dans la continuité.

Il est rappelé qu'aucune promotion, à l'intérieure de la SCA Secteur Sud, ne sera possible pour la saison en cours, en application du Règlement Intérieur de la CDA.

Les présentes décisions du bureau administratif de la SCA Secteur Sud sont susceptibles d'appel devant la commission Districale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club qui devra être adressé au DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL – BP 40060 – 54601 VILLERS LES NANCY CEDEX ou [SECRETARIAT@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:SECRETARIAT@meurtheetmoselle.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site du DMMF. Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (les frais de procédure d'un montant de 115 euros étant débité sur le compte du club appelant).

Un point est fait sur les **06** AOD constatés depuis le début de saison. Ils sont validés par le bureau administratif de la SCA Secteur Sud.

### **Informations du Président de la SCA Secteur Sud**

Afin de clarifier les tâches de la section « lois du jeu » il rappelle que dans un souci de réactivité et de facilitation, toute réserve technique soumise à étude peut être traitée par n'importe quel membre de la section dès lors qu'il s'en saisit rapidement et dégage une réponse, en l'ayant au préalable soumis à ses collègues pour validation. Il rappelle également que la SCA n'est saisi que pour avis sur les lois du jeu et n'a pas à statuer sur la régularité ou la conformité de la réserve qui demeure le domaine privilégié des commissions compétentes.

Le président rappelle que la situation des arbitres renouvelant est en train de se compléter, ce qui a facilité le travail de la section désignations pour la suite de la saison.

Le guide de l'arbitre actualisé sera diffusé sur le site du District.

Les modifications des lois du jeu sont diffusées sur le site du District.

Il est diffusé, à l'ensemble des arbitres de la CDA du D54F, par le biais de la messagerie de MYFFF, 2 messages concernant la gestion de la FMI et l'envoi de rapport d'incident.

### **Informations du Président de la CDA du D54F :**

Il fait un point sur les différentes réunions et stages à laquelle il a assisté.

Il sera présent au stage de la SCA Secteur Nord du samedi 12 octobre 2019 qui se déroulera à Tiercelet.

La date de la prochaine réunion du bureau est fixée au **mardi 12 novembre 2019, 18 h 00, salle Jacques DURAND.**

Le Président **Lamri BOULALA** remercie l'ensemble des membres du bureau de la SCA Secteur Sud pour leurs interventions et clôt cette 1<sup>ère</sup> réunion du bureau en souhaitant un bon retour à tous.

Le secrétaire de la SCA Secteur Sud  
Aimé BRAND

Le Président de la SCA Secteur Sud  
Lamri BOULALA